

Déclaration liminaire CAPA du 9 juin 2015

Nous nous félicitons de voir augmenter le recrutement passant de 120 postes (rentrée 2014) à 166 postes pour cette rentrée 2015.

Cependant cette hausse est encore insuffisante pour résorber la précarité qui s'est installée dans notre profession avec plus d'un tiers de collègues contractuels au plan national.

Depuis la loi sur l'autonomie et les situations de handicap en 2005, les saisines de la MDPH par les familles suivent une courbe exponentielle et les psychologues de l'EN sont très sollicités pour participer à l'évaluation des situations des enfants et des adolescents.

Aussi il faut que le ministère prenne la mesure des besoins sur le terrain et prévoit un plan de recrutement ambitieux.

Au niveau de notre académie, nous nous réjouissons de constater une amélioration de la situation par rapport à l'an dernier.

Rentrée 2014 : 10 postes de titulaires vacants, et emploi de 19 contractuels, sur 100 cop pour l'Académie

Rentrée 2015 : 5 postes de titulaires vacants (uniquement dans les AM), et combien de contractuels ???

Mais il faut absolument maintenir l'ouverture de l'académie lors du mouvement inter afin d'anticiper les prochains départs à la retraite et demandes de mutations inter.

La difficulté d'obtenir l'académie d'Aix-Marseille à l'inter conduit à ce que des personnes avec un fort barème et des situations familiales, arrivent dans notre académie en choisissant majoritairement le Var, département le plus proche de l'académie souhaitée. Ces personnes, qui travaillent dans des conditions difficiles, demandent souvent des temps partiels et surtout essaient de rejoindre leur académie rapidement, d'où un turn-over.

Les modifications que propose le SNES-FSU après la vérification du projet de mouvement permettent de l'améliorer. Cette année, sur 9 collègues entrant dans l'académie 7 verront leur vœu satisfait sur le rang un ou deux, les 2 autres obtiendront une affectation sur vœu cinq ou sept.

Sur les 6 candidates déjà dans notre académie, 5 obtiendront satisfaction dont une TZR à qui il aura fallu plusieurs années pour être stabilisée enfin sur un poste fixe.

Depuis quelques jours, nous sommes aux prises avec une nouvelle mission concernant le **DARFI (dispositif d'accueil de retour en formation initiale)**. Nous saluons bien sûr ce nouveau droit pour les jeunes à accéder à une formation qualifiante.

Mais alors que sont concernés plusieurs ministères et les différentes structures contribuant au SPRO, seuls les CIO pour le moment sont destinataires de fiches transmises via les SAIO.

Nous déplorons que cette procédure, largement improvisée, sans moyen supplémentaire, ignore le travail déjà bien lourd en cette période de conseils de classes, commissions d'appel, affectation...

Si les CIO contribuent au SPRO pour le premier accueil de tout public, ils ne peuvent aller au-delà sous peine de ne plus assurer leurs missions statutaires. Nous rappelons que seules les demandes de retour en formation initiale sous statut scolaire incombent aux CIO.

Concernant la carte des CIO l'absence de transparence domine dans notre académie. La profession s'interroge et s'inquiète.

Nous souhaitons savoir où en est Madame la Rectrice dans sa réflexion sur la carte académique des CIO et dans ses négociations avec le département des Alpes Maritimes sur le financement des CIO départementaux.

Nous rappelons à Madame la Rectrice les objectifs que le Ministère a lui-même fixés pour la définition de la carte des CIO :

« Garantir des modalités de fonctionnement permettant de remplir l'ensemble des missions du CIO et de ses personnels observation du bassin de formation , travail d'équipe au sein du CIO, travail effectif de partenariat local avec les établissements du second degré et toutes les structures intervenant auprès des adolescents ainsi qu'avec les psychologues du premier degré ;

« Améliorer l'accessibilité du service (distance, transport, ...) ;

« Les choix d'implantation que vous proposerez pourront s'appuyer sur la carte actuelle des bassins de formation qui constituent des entités territoriales pertinentes, se référer aux circonscriptions administratives préfectures et sous- préfectures. »

Nous le répétons encore avec force, le SNES-FSU demande le maintien de tous les CIO de l'académie de Nice et la reprise par l'Etat des CIO à gestion départementale.

C'est bien pour garantir la pérennité des CIO et de leurs missions que le SNES-FSU a toujours demandé, et réitère cette demande, que l'Etat négocie avec les Conseils Départementaux et organise sa reprise progressive de l'ensemble des CIO.

Les Commissaires paritaires académiques du SNES-FSU